

MISE À JOUR – 9 MAI 2019 – 8h45



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC est donné par la présente que **jeudi le neuvième (9^e) jour du mois de mai 2019 à 10 h** en la salle des délibérations de la MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES, au Carrefour institutionnel régional de Saint-Eustache, 1, place de la Gare, à Saint-Eustache, les immeubles suivants seront vendus sans aucune garantie à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales, scolaires, intérêts et frais, plus les frais subséquentement encourus (à être déterminés), à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient payés avant 10 h jeudi le 9 mai 2019, à la soussignée, au 1, place de la Gare, bureau 301, à Saint-Eustache.

Sous réserve des dispositions du Code Municipal relatives à l'achat de tels immeubles par la municipalité, l'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication par **chèque certifié** ou **argent comptant**.

De plus, la personne qui se portera adjudicataire devra produire les documents suivants :

Dans le cas d'une personne physique :

- Un document attestant de la date de naissance.

Dans le cas d'une personne morale :

- Résolution indiquant le nom de la personne autorisée à se porter adjudicataire pour cette personne morale.

Il ne reste plus de propriété à adjuger pour la vente pour taxes de 2019.

FAIT à Saint-Eustache ce 28^e jour du mois de février deux mille dix-neuf.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

Nicole Loiselle